

## Sécheresse, apiculture et risques d'incendie, soyons vigilants !

par **Pascal BINON**

**C**es dernières années, nous avons des périodes de sécheresse de plus en plus marquées. Les pluies attendues sont vite évacuées par ruissellement, absorbées par la végétation ou simplement évaporées aux premiers rayons de soleil ou à la faveur du vent ; elles ne seront pas suffisantes pour hydrater les sols craquelés.

Nos paysages ont parfois tendance à se refermer, la broussaille à gagner du terrain. Tout ceci est particulièrement propice au déclenchement des incendies. Dans le cadre de nos activités apicoles, nous devons être particulièrement vigilants. L'utilisation de l'enfumeur doit se faire avec le maximum de sécurité. L'allumage doit se faire loin de toute végétation. Un tampon de matériaux plus humide disposé au-dessus du combustible limitera le risque de projection de flammèches ou la chute de granulés en cours de combustion. On évitera de poser l'enfumeur au sol, on lui préférera le toit d'une ruche voisine. Le vidage de l'enfumeur après utilisation devra de faire en toute sécurité. Il en est de même pour toute désinfection au chalumeau.

Il est prudent d'avoir toujours à disposition de l'eau en abondance (jerrican) au cas où. Il existe de petits extincteurs à prix modique que vous pouvez vous procurer si vous le jugez utile.

Il est préférable de limiter la végétation aux abords des ruches ; une zone minimale de quelques mètres de part et d'autre, exempte de végétation sèche paraît raisonnable. En cas d'incendie, le rucher a ainsi plus de chances d'être épargné. À noter que les ruches à fonds aérés sont particulièrement vulnérables, puisque la flamme peut facilement y pénétrer et que la cire prend feu très facilement.

Attention également aux départs de feu possibles par une simple étincelle lors du débroussaillage, que ce soit avec des moyens mécaniques ou motorisés. Il est sage de choisir un moment de fraîcheur et de relative humidité pour ces opérations non urgentes.

Si cela est possible, il est préférable de reporter toute visite de rucher en zones à risque lorsque chaleur, vent et sécheresse se conjuguent.

Enfin, un risque auquel nous n'aurions pas pensé sans la mésaventure d'un apiculteur qui a ainsi perdu son véhicule et une partie de ses ruches : après un long trajet, le simple contact d'un pot d'échappement brûlant avec de la végétation sèche peut déclencher un incendie. Prenons donc l'habitude de garer notre véhicule en un endroit sans végétation inflammable.

